

BARÈME D'HONORAIRES MAXIMUMS DE TRANSACTIONS

APPLICABLE POUR LES MANDATS SIGNÉS À COMPTER DU 1ER AVRIL 2021 :



<u>VALEUR DU BIEN (EN €)</u>	<u>HONORAIRES (TTC)</u>
Honoraires de conseils *	1,2% de la valeur du bien (min. de 3.000€)
De 0 à 100.000 €	Forfait 8.500€
Plus de 100.000€ à 150.000€	9,5%
Plus de 150.000€ à 200.000€	8,5%
Plus de 200.000€ à 300.000€	7,5%
Plus de 300.000€ à 400.000€	7%
Plus de 400.000€ à 800.000€	6,5%
Plus de 800.000€	6%



Nos honoraires de transaction sont à la charge du vendeur (sauf convention particulière).

Ces honoraires d'agence sont exigibles le jour de la signature de l'acte authentique chez le notaire.

*** Honoraires de conseil :** *Accompagnement d'un vendeur (avec mandat) sur les aspects juridiques et financiers du contrat, rédaction du compromis et suivi jusqu'à l'acte authentique.*

Siège social : 58, Rue Fondaudège, 33000 BORDEAUX
Téléphone : 05 56 21 91 44 - Portable : 06 77 98 95 48 | Email : info@univers-viager.fr
Site internet : www.univers-viager.fr | SARL au capital de 5 000 €
Immatriculé au RCS Bordeaux N° 523 654 408
Garantie financière GALIAN 89 rue de la Boétie, 75008 PARIS | Montant : 120 000 €
Carte Professionnelle Transaction N° 3301 2016 000 008 687 - CCI de Bordeaux
« Notre agence ne détient aucun fonds pour le compte de ses clients »